

**CONDITIONS GENERALES DE VENTE
DES
CHEQUES-VACANCES CLASSIC, CHEQUES-VACANCES CONNECT,
COUPONS SPORT ET DES PRESTATIONS ACCESSOIRES S'Y RAPPORTANT**
(date d'entrée en vigueur : 27 décembre 2024)

Les présentes conditions générales régissent la vente sur le site *espace-client.ancv.com*, des Chèques-Vacances Classic, Chèques-Vacances Connect, Coupons Sport et de toutes prestations accessoires s'y rapportant qui en sont indissociables (ci-après les « CGV »), entre l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ci-après « l'ANCV ») et

- (i) les entreprises, sociétés et organismes soumis aux dispositions des articles L.3141-1 et L.3141-2 du code du travail, des 3° et 4° de l'article L.5424-1 et de l'article L.5423-3 du même code, à l'exception de ceux de moins de cinquante (50) salariés dépourvus de comité d'entreprise/comité social et économique et d'organisme paritaire de gestion,
 - (ii) les organismes à caractère social ou les services sociaux de l'Etat, des collectivités publiques ou de leurs établissements publics
- (ci-après au pluriel, les « Clients » et au singulier, le « Client »).

Les CGV s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions et se substituent à tous autres accords ou conventions antérieurs conclus entre les parties se rapportant au même objet.

Il est rappelé que les acheteurs soumis au code de la commande publique, sont tenus de respecter les principes de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures lorsqu'ils passent une commande de Coupons Sport.

Ces obligations de mise en concurrence et de publicité ne concernent que l'acquisition de Coupons Sport et non l'acquisition de Chèques-Vacances Classic ou de Chèques-Vacances Connect, dont l'ANCV a le monopole d'émission et de remboursement en vertu de l'article L.411-13 du code du tourisme. Aussi, les acheteurs soumis à la réglementation sur les marchés publics peuvent acquérir librement des Chèques-Vacances Classic ou des Chèques-Vacances Connect en ayant recours à une procédure négociée, sans publicité ni mise en concurrence préalables prévues par le code de la commande publique, en application des CGV.

ARTICLE 1 - COMMANDE DE CHEQUE-VACANCES CLASSIC, CHEQUE-VACANCES CONNECT, COUPONS SPORT ET DES PRESTATIONS ACCESSOIRES S'Y RAPPORTANT

Votre commande ne peut être enregistrée sur le site *espace-client.ancv.com* qu'après identification sur ce site par la saisie de votre code client et de votre mot de passe qui vous sont strictement personnels.

A cet effet, préalablement à votre première commande, vous devez solliciter l'ouverture de votre espace client (ci-après « Espace client ») sur le site *espace-client.ancv.com* pour obtenir votre code client et générer votre mot de passe.

Votre code client est rappelé sur vos factures électroniques sous format PDF mises à disposition sur votre Espace client du site *espace-client.ancv.com*.

En cas d'oubli de votre mot de passe, nous vous invitons à vous rendre sur le site *espace-client.ancv.com* pour en solliciter un nouveau.

Vous déclarez avoir pris connaissance et accepter les CGV avant la conclusion de votre commande de Chèques-Vacances Classic, Chèques-Vacances Connect, Coupons Sport et de toutes prestations accessoires s'y rapportant sur le site *espace-client.ancv.com*.

Toute commande de Chèques-Vacances Classic, Chèques-Vacances Connect, Coupons Sport et de toutes prestations accessoires s'y rapportant sur le site *espace-client.ancv.com*, doit obligatoirement suivre les étapes successives de saisie et de validation suivantes, le processus de validation vous permettant d'identifier les erreurs commises le cas échéant dans la saisie des données et de les corriger :

- Dans le cas où vous ne choisissez pas le service Objectif Vacances, service optionnel de facilitation de la passation de commande de Chèques-Vacances Classic et de Chèques-Vacances Connect :
 - Choisissez le produit : Chèques-Vacances Classic, Chèques-Vacances Connect, Coupons Sport ;
 - Lorsque vous commandez des Chèques-Vacances Classic, transmission des nom, prénom, matricule et adresse postale des bénéficiaires, nécessaires pour permettre leur identification, et du montant de la dotation individuelle attribuée. Ces informations sont à fournir au moyen d'un formulaire ou par le téléversement d'un fichier comprenant l'ensemble des bénéficiaires ;
 - Lorsque vous commandez des Chèques-Vacances Connect, transmission des nom, prénom, matricule, adresse de messagerie électronique et numéro de téléphone portable des bénéficiaires, et du montant de la dotation individuelle attribuée, ces informations étant nécessaires à l'identification des bénéficiaires et à l'utilisation par eux des Chèques-Vacances Connect. Ces informations sont à fournir au moyen d'un formulaire ou par le téléversement d'un fichier comprenant l'ensemble des bénéficiaires ;
 - Récapitulatif de votre commande de Chèques-Vacances Classic, Chèques-Vacances Connect, Coupons Sport avec faculté de saisir des prestations accessoires s'y rapportant.
- Dans le cas où vous choisissez le service Objectif Vacances, service optionnel de facilitation de la passation de commande de Chèques-Vacances Classic et de Chèques-Vacances Connect, les conditions de création de la commande, incluant les choix des bénéficiaires, sont décrites à l'article 4.1 ci-après ;
- Panier : vérification du détail de la totalité de votre commande et de son prix total avec possibilité ou bien de continuer vos achats ou bien de corriger ou de supprimer la commande saisie ou bien de la mettre en attente (avec ou sans demande de proforma) ou bien de la valider pour la payer. Acceptation des CGV. A ce stade, la validation de votre commande la confirme et vaut acceptation de celle-ci.
- Paiement : saisie du moyen de paiement de votre commande et validation de celui-ci, étant précisé que le paiement de votre commande doit impérativement intervenir à la commande selon les prescriptions indiquées à l'article 7 ci-après.
- A la validation de votre paiement, un accusé de réception de votre commande vous est adressé par courriel envoyé à l'adresse de messagerie électronique renseignée sur votre Compte client.

Vous certifiez exactes les données que vous avez renseignées sur votre Compte client du site *espace-client.ancv.com*, notamment celles relatives aux effectifs soit de votre entreprise, soit de la structure pour laquelle vous œuvrez s'agissant des organismes à caractère social et des services sociaux de l'Etat, des collectivités publiques ou de leurs établissements publics, et vous engagez à les tenir à jour pour toute nouvelle commande que vous seriez amené à passer sur le site *espace-client.ancv.com*.

De même, vous déclarez que les données communiquées concernant le nom, le prénom, l'adresse postale et, le cas échéant, l'adresse de messagerie électronique et le numéro de téléphone portable des bénéficiaires sont exactes.

ARTICLE 2 - IDENTIFICATION DE L'ANCV

L'ANCV est un établissement public de l'Etat à caractère industriel et commercial, placé sous la tutelle du ministre de l'économie et des finances et du ministre chargé du tourisme, dont le siège social est situé 36, boulevard Henri Bergson, 95201 Sarcelles cedex, inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés de Pontoise sous le numéro 326 817 442, numéro de TVA intracommunautaire FR 06 326 817 442, immatriculée au Registre des opérateurs de voyages et de séjours sous le numéro IM095130003 -garantie financière souscrite auprès de Groupama Assurance-Crédit, 8-10 rue d'Astorg, 75008 Paris / assurance de responsabilité civile professionnelle tourisme souscrite auprès de la MAIF, 200 avenue Salvador Allende, 79038 Niort-, légalement investi du monopole d'émission et de remboursement des Chèques-Vacances.

ARTICLE 3 - DISPOSITIF REGLEMENTAIRE APPLICABLE AUX CHEQUES-VACANCES CLASSIC, CHEQUES-VACANCES CONNECT ET AUX COUPONS SPORT

3.1 Entreprises, sociétés et organismes soumis aux dispositions des articles L.3141-1 et L.3141-2 du code du travail, des 3° et 4° de l'article L.5424-1 et de l'article L.5423-3 du même code à l'exception de ceux de moins de cinquante salariés dépourvus de comité d'entreprise et d'organisme paritaire de gestion

S'agissant des entreprises, sociétés et organismes soumis aux dispositions des articles L.3141-1 et L.3141-2 du code du travail, des 3° et 4° de l'article L.5424-1 et de l'article L.5423-3 du même code, exception faite de ceux de moins de cinquante (50) salariés dépourvus de comité d'entreprise et d'organisme paritaire de gestion, le dispositif applicable, en particulier à la contribution de l'employeur à l'acquisition par un salarié de Chèques-Vacances Classic, Chèques-Vacances Connect est régi par les articles L.411-1, L.411-2, L.411-3, L.411-5, L.411-6, L.411-8, L.411-11, L.411-12 et R.411-1, R.411-2, R.411-3, R.411-4, R.411-5, R.411-6, R.411-7 et R.411-8 du code du tourisme, dont vous déclarez, si vous entrez dans cette catégorie, avoir pris connaissance et que vous vous engagez à respecter.

Au cours de votre commande sur le site *espace-client.ancv.com*, vous avez la faculté de renseigner les modalités de mise en place du dispositif des Chèques-Vacances Classic, et/ou Connect adoptées au sein de votre entreprise (participation ou épargne) étant précisé que la participation de vos salariés à l'acquisition des Chèques-Vacances Classic et/ou Connect est obligatoire, en application de l'article L.411-11 du code du tourisme.

Vous pouvez à tout moment modifier les données que vous aurez renseignées sur votre espace client du site *espace-client.ancv.com*, hormis votre numéro SIREN.

3.2 Organismes à caractère social, services sociaux de l'Etat, des collectivités publiques ou de leurs établissements publics

S'agissant des organismes à caractère social, notamment les caisses d'allocations familiales, les caisses de mutualité sociale agricole, les centres communaux d'action sociale, les caisses de retraite, les comités sociaux et économiques, les mutuelles ou les services sociaux de l'Etat, des collectivités publiques ou de leurs établissements publics, le dispositif applicable aux aides aux vacances qu'ils attribuent versées sous forme de Chèques-Vacances Classic et/ou Connect est régi par les articles L.411-18, L.411-19 et L.411-20 du code du tourisme, dont vous déclarez, si vous entrez dans cette catégorie, avoir pris connaissance et que vous vous engagez à respecter.

A l'issue de votre commande sur le site *espace-client.ancv.com*, vous avez la faculté de renseigner les modalités de mise en place du dispositif des Chèques-Vacances Classic et/ou Connect que vous avez adoptées.

Vous pouvez à tout moment modifier les données que vous aurez renseignées sur votre espace client du site *espace-client.ancv.com*, hormis votre numéro SIREN.

3.3 Les Chèques-Vacances Classic, Chèques-Vacances Connect et Coupons Sport

Les Chèques-Vacances Classic et les Chèques-Vacances Connect sont des titres nominatifs régis par les articles L.411-1, L.411-2, L.411-12, R.411-1, R.411-2, R.411-3, R.411-4, R.411-5, R.411-6, R.411-7 et R.411-8 du code du tourisme.

Conformément à l'arrêté du 2 octobre 2019 relatif aux mentions portées sur les chèques-vacances, les Chèques-Vacances Classic doivent porter en caractères apparents le nom de leur titulaire.

Les Coupons Sport sont également des titres nominatifs.

La date de limite de validité des Chèques-Vacances Classic, Chèques-Vacances Connect et des Coupons Sport est fixée au 31 décembre de la deuxième année civile suivant l'année de leur émission.

La vente des Chèques-Vacances Classic, Chèques-Vacances Connect et des Coupons Sport, compte tenu de la nature de titres nominatifs dont ils sont revêtus, est exclusive, du droit de rétractation visé à l'article L.221-18 du code de la consommation, conformément aux dispositions de l'article L.221-28-3° et L.221-28-13° du code de la consommation, dispositions susceptibles de recevoir application dans les hypothèses où le Client aurait la qualité de consommateur.

Compte tenu des spécificités de ces titres, il paraît judicieux que le Client informe les bénéficiaires sur :

- Le non-remboursement des titres émis conformément à l'article L411-12 du code du tourisme ;
- L'étendue du réseau des professionnels du tourisme et des loisirs conventionnés Chèque-Vacances/Coupon Sport répertoriés dans le guide en ligne accessible sur le site *leguide.ancv.com*, seuls légitimes à accepter en paiement les Chèques-Vacances Classic et/ou les Chèques-Vacances Connect/ les Coupons Sport ;
- L'étendue du réseau des professionnels du tourisme et des loisirs conventionnés Chèque-Vacances acceptant les Chèques-Vacances Connect ;

- La nature des prestations de service éligibles au paiement en Chèques-Vacances Classic et en Chèques-Vacances Connect définie à l'article L.411-2 du code du tourisme ;
- La peine d'amende encourue aux termes de l'article R 411-7 du code du tourisme dans les hypothèses notamment où les Chèques-Vacances Classic ou les Chèques-Vacances Connect seraient utilisés par des personnes autres que les bénéficiaires ou employés pour d'autres dépenses que celles éligibles au paiement en Chèques-Vacances Classic et en Chèques-Vacances Connect ;
- Pour payer en Chèque-Vacances Connect, la nécessité de disposer :
 - de tous équipements et accès nécessaires à la navigation sur Internet,
 - d'un smartphone utilisant un système d'exploitation iOS ou Android dont les versions minimales sont indiquées sur l'Espace client. Ces versions sont susceptibles d'évoluer moyennant un préavis d'un (1) mois minimum formulé sur le même support, étant précisé qu'une date de montée de version annoncée en amont de ce délai demeure susceptible de modification dans le respect de ce délai, en cas de contrainte technique notamment.

ARTICLE 4 - PRESTATIONS ACCESSOIRES A LA COMMANDE DE CHEQUES-VACANCES CLASSIC, CHEQUES-VACANCES CONNECT, COUPONS SPORT

4.1 Objectif Vacances, service de facilitation de la passation de commande de Chèques-Vacances Classic et de Chèques-Vacances Connect

Le service optionnel Objectif Vacances permet au Client qui y a recours de faciliter la passation de sa commande en informant les bénéficiaires du montant de Chèques-Vacances alloué par le Client et leur offrant la possibilité de choisir le support de forme, Chèques-Vacances Classic et/ou Chèques-Vacances Connect, qu'ils veulent retenir, ainsi que les quantités.

Pour la mise en œuvre de ce service, il incombe au Client de renseigner dans son Espace client, par téléversement d'un fichier de pré-commande, le nom, prénom, le matricule, un numéro de téléphone portable et une adresse de messagerie électronique des bénéficiaires ainsi que le montant de la valeur libératoire des titres qui leur sera individuellement alloué et le mode de livraison des Chèques-Vacances Classic.

Ces éléments renseignés, un courrier électronique sera automatiquement envoyé aux bénéficiaires les invitant à faire connaître leur choix au Client en saisissant ce choix sur un site internet dédié. A défaut de réponse dans un délai que le Client aura au préalable paramétré, ces bénéficiaires seront relancés selon le même canal.

Au terme de cette campagne dont le Client aura au préalable fixé la durée, un fichier de commande peut être généré par le Client dans son Espace Client. Dans l'hypothèse où un bénéficiaire n'aurait pas validé son choix avant l'expiration de la campagne, le choix par défaut que le Client a au préalable paramétré, s'applique. Le lendemain, le Client peut accéder à la commande et la valider.

Les tarifs applicables à ce service de facilitation de la passation de commande de Chèques-Vacances Classic et de Chèques-Vacances Connect sont définis à l'article 1.6 de l'Annexe tarifaire.

Dans le cadre de ce service optionnel, l'ANCV agira pour le compte du Client en tant que sous-traitant au sens de l'article 4.8 du RGPD. Les engagements de l'ANCV en tant que sous-traitant sont définis à l'article 12 des présentes CGV.

4.2 Personnalisation des chéquiers

Vous avez la possibilité d'accompagner votre commande de Chèques-Vacances Classic, Coupons Sport, d'une commande de reproduction, sur la couverture des chéquiers, de votre logo dont vous garantissez la titularité de vos droits de propriété intellectuelle.

Vous autorisez par conséquent l'ANCV et tout sous-traitant de son choix, pour les besoins de la réalisation de toute commande de reproduction de votre logo, à reproduire sur la couverture des chéquiers commandés, votre logo que vous aurez préalablement communiqué sur votre Espace client du site *espace-client.ancv.com* et sélectionné lors de votre commande en ligne de Chèques-Vacances Classic et/ou de Coupons Sport.

Vous pouvez à tout moment en vous rendant sur votre Espace client du site *espace-client.ancv.com*, substituer une nouvelle reproduction de votre logo, à la reproduction que vous aurez précédemment communiquée, ou bien, ajouter une reproduction d'un ou plusieurs autres logos. Il vous suffira, lors de votre commande en ligne de Chèques-Vacances Classic, Coupons Sport, de sélectionner le logo de votre choix, qui aura été ainsi préalablement communiqué.

Les tarifs applicables à cette prestation de personnalisation des chéquiers sont définis à l'article 1.3 de l'Annexe tarifaire.

4.3 Livraison des Chèques-Vacances Classic et Coupons Sport

Vous pouvez lors de la saisie de votre commande en ligne sur le site *espace-client.ancv.com*, opter pour une livraison sur site à l'adresse de livraison que vous aurez sélectionnée lors de la saisie de votre commande en ligne et/ou pour un envoi direct aux bénéficiaires par voie postale.

4.3.1 Livraison sur site

En cas d'option pour une livraison sur site, la livraison de votre commande s'effectue par transport express. Les Chèques-Vacances Classic et Coupons Sport commandés sont livrés par le transporteur choisi par l'ANCV dans les conditions suivantes :

- Hors région Ile-de-France, la livraison s'effectue en cinq (5) colis maximum par jour et par adresse de livraison sélectionnée lors de la saisie de votre commande en ligne, d'un montant total en valeur libératoire maximum de trente mille cinq cents (30 500) euros chacun ;
- En Ile-de-France, la livraison s'effectue en dix (10) colis maximum par jour et par adresse de livraison sélectionnée lors de la saisie de votre commande en ligne, d'un montant total en valeur libératoire maximum de trente mille cinq cents (30 500) euros chacun.

Pour toute livraison sur site d'une commande en ligne de Chèques-Vacances Classic, Coupons Sport d'un montant total en valeur libératoire supérieur à trois cent cinq mille (305 000) euros par adresse de livraison, vous avez la possibilité si vous souhaitez bénéficier d'une livraison totale en une seule fois de votre commande, d'opter lors de la saisie de celle-ci, pour une livraison par transport de fonds. A défaut, la livraison aura lieu par transport express selon les modalités définies à l'alinéa ci-dessus et selon les conditions tarifaires applicables à la livraison par transport express définies à l'Annexe tarifaire.

L'ANCV s'engage à livrer les Chèques-Vacances Classic, Coupons Sport commandés dans les huit (8) jours ouvrés à compter de la réception du règlement de l'intégralité de votre commande, sans préjudice des dispositions prévues ci-après. Pour les commandes passées entre le mois de mai et le mois de juillet, compte tenu de l'affluence des commandes, le délai de livraison de huit (8) jours ouvrés susvisé est porté à dix (10) jours ouvrés et, s'agissant des livraisons par transport de fonds, le délai de livraison sera communiqué au Client après consultation du transporteur de fonds.

Les tarifs applicables aux livraisons sur site des Chèques-Vacances Classic et Coupons Sport sont définis à l'article 1.4 de l'Annexe tarifaire.

En cas d'option pour la livraison sur site, l'ANCV prend en charge les pertes et vols et détériorations durant le transport des Chèques-Vacances Classic et Coupons Sport jusqu'à leur livraison chez le Client. Le transfert au Client des risques de perte et vol et détérioration des Chèques-Vacances Classic, Coupons Sport s'effectue dès leur livraison à l'adresse de livraison et à la raison sociale que vous aurez sélectionnées lors de la saisie de votre commande de Chèques-Vacances Classic, Coupons Sport sur le site *espace-client.ancv.com*, étant précisé que le nom patronymique du destinataire renseigné reste indicatif hormis pour les livraisons dans les départements de l'Île-de-France (départements 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94 et 95).

4.3.2 Envoi direct aux bénéficiaires par voie postale

Personnalisation des envois

En cas d'option pour un envoi direct aux bénéficiaires par voie postale, vous avez la possibilité d'accompagner les envois d'un courrier personnalisé à votre en-tête permettant de valoriser votre action auprès des bénéficiaires de Chèques-Vacances Classic, Coupons Sport commandés.

Vous opterez pour cette prestation de personnalisation des envois lors de la saisie de votre commande en ligne de Chèques-Vacances Classic, Coupons Sport, de même que vous opterez lors de la saisie de votre commande en ligne pour une impression du courrier d'accompagnement en recto ou en recto verso.

Pour les besoins de la réalisation de cette commande, vous devrez préalablement communiquer sur votre Espace client du site *espace-client.ancv.com*, le courrier d'accompagnement à votre en-tête que vous souhaitez joindre à chacun de vos envois, avec les informations juridiques et commerciales vous concernant, le message de communication, votre signature, votre marque et votre logo dont vous garantissez la titularité de vos droits de propriété intellectuelle.

Vous autorisez par conséquent l'ANCV et tout sous-traitant de son choix, pour les besoins de la réalisation de cette prestation, à reproduire par scannage ou tout autre moyen approprié, sur quelque support que ce soit, ce courrier d'accompagnement dans son intégralité tel que vous l'aurez ainsi préalablement communiqué, en ce compris votre en-tête, les informations juridiques et commerciales vous concernant, le message de communication qu'il contient, votre signature, votre marque et votre logo, à l'imprimer et à l'insérer, après que vous l'aurez validé sur votre Espace client du site *espace-client.ancv.com*, dans chacun des envois directs aux bénéficiaires de Chèques-Vacances Classic, Coupons Sport commandés pour lesquels vous aurez commandé cette prestation.

Vous pouvez à tout moment en vous rendant sur votre Espace client du site *espace-client.ancv.com*, substituer un nouveau courrier d'accompagnement au courrier

d'accompagnement que vous aurez précédemment communiqué, ou bien, ajouter un ou plusieurs autres courriers d'accompagnement. Il vous suffira, lors de votre commande en ligne de Chèques-Vacances Classic, Coupons Sport, de sélectionner le courrier d'accompagnement de votre choix, qui aura été ainsi préalablement communiqué.

Délais de remise aux services postaux, tarifs et transfert des risques

En cas d'option pour un envoi direct aux bénéficiaires par voie postale, le Client donne mandat à l'ANCV pour affranchir et remettre pour son compte les plis à la Poste selon les modalités d'expédition indiquées par le Client dans sa commande et reconnaît que la remise des plis aux services postaux par l'ANCV ou ses sous-traitants vaut livraison. En cas d'adresse à l'étranger, l'envoi est fait en courrier simple. L'ANCV a elle-même la possibilité de mandater un sous-traitant pour réaliser ces opérations.

L'ANCV, agissant pour le compte du Client, ne pourra se trouver substituée à celui-ci dans ses relations avec les bénéficiaires.

L'ANCV s'engage à remettre aux services postaux les plis contenant les Chèques-Vacances Classic, Coupons Sport commandés dans les douze (12) jours ouvrés à compter de la réception du règlement de l'intégralité de votre commande.

Les tarifs applicables aux envois directs aux bénéficiaires des Chèques-Vacances Classic et Coupons Sport par voie postale (hors frais d'affranchissement et de liasse lire facturés en sus à l'euro/l'euro au moment de la commande) et à la prestation de personnalisation de ces envois, sont définis à l'article 1.5 de l'Annexe tarifaire.

En cas d'option pour un envoi direct aux bénéficiaires par voie postale des Chèques-Vacances Classic et Coupons Sport, le transfert au Client des risques de perte et vol et détérioration des Chèques-Vacances Classic, Coupons Sport s'effectue à la remise des plis aux services postaux par l'ANCV ou ses sous-traitants. À défaut de remise des titres aux bénéficiaires, il appartiendra à ces derniers de s'en référer aux services postaux.

Dans le cadre de ce service optionnel, l'ANCV agira pour le compte de son client en tant que sous-traitant au sens de l'article 4.8 du RGPD. Pour la mise en œuvre de ce service, l'ANCV utilise les informations transmises par le Client lors de la commande (nom, prénom et adresse postale des bénéficiaires). Les engagements de l'ANCV en tant que sous-traitant sont définis à l'article 12 des présentes CGV.

4.4 Allocation de la dotation Chèques-Vacances Connect aux bénéficiaires

L'ANCV adresse un courrier électronique aux bénéficiaires visés par la commande de Chèques-Vacances Connect du Client dans les quatre (4) jours ouvrés à compter de la réception du règlement de l'intégralité de sa commande. Ce courrier électronique les informe de l'attribution de Chèques-Vacances et les met en situation d'avoir accès à la dotation de Chèques-Vacances Connect. Le Client reconnaît que l'envoi de ce courrier électronique aux bénéficiaires vaut livraison des Chèques-Vacances Connect commandés.

Le courrier électronique invite les bénéficiaires à créer un compte sur un site internet de l'ANCV, s'ils n'en ont pas déjà un, à télécharger dans un smartphone l'application dédiée au Chèques-Vacances Connect et à activer leur dotation dans l'application. A partir de son activation, les bénéficiaires pourront utiliser leur dotation.

Le Client peut sur son Espace client suivre le traitement de sa commande. Le Client a en particulier la possibilité, sous sa seule responsabilité, de modifier les coordonnées (adresse de messagerie électronique et numéro de téléphone portable) des bénéficiaires tant que ceux-ci n'ont pas activé leur dotation. Le Client s'engage à ce que les coordonnées modifiées, le cas échéant, portent sur le même bénéficiaire.

ARTICLE 5 - BLOCAGE DE L'ESPACE CLIENT

L'ANCV peut procéder, sans préavis et sans indemnité, à un blocage de votre Compte client dans les hypothèses suivantes :

- Utilisation de celui-ci en contravention des CGV ;
- Rejet du paiement de la commande ;
- Atteinte à la sécurité des systèmes d'information de l'ANCV.

L'ANCV vous informe par tout moyen approprié du blocage de votre Espace client et des motifs qui justifient la décision de l'ANCV

ARTICLE 6 - DISPONIBILITE DU SITE ESPACE-CLIENT.ANCV.COM ET DES ESPACES CLIENT

L'ANCV s'attache à rendre les fonctionnalités du site *espace-client.ancv.com* et des Comptes client disponibles 24/24 heures et 7/7 jours. Des interruptions ou dysfonctionnements ne peuvent cependant être exclus, ce qu'accepte le Client.

L'ANCV se réserve le droit d'interrompre la disponibilité du site *espace-client.ancv.com* et des Comptes client à tout moment et sans délai de prévenance en vue notamment d'opérations de maintenance préventives, évolutives ou curatives. Dans de tels cas d'interruption, l'ANCV en informera les Clients par tout moyen approprié, notamment par une information diffusée sur le site *ancv.com*, et à mettre en œuvre les moyens raisonnables pour y remédier dans les meilleurs délais.

ARTICLE 7 - MODALITES DE PAIEMENT ET FACTURATION

7.1 Modalités de paiement

Le paiement du montant de la valeur libératoire des Chèques-Vacances Classic, Chèques-Vacances Connect et/ou des Coupons Sport commandés, des frais afférents à leur commande, à leur livraison, à leur envoi par voie postale, y compris les frais d'affranchissement et de liasse lire facturés en sus à l'euro/l'euro au moment de la commande, et du prix de toutes autres prestations accessoires s'y rapportant, est impérativement effectué au moment de votre commande sur le site *espace-client.ancv.com*. A défaut de paiement, comme en cas de paiement partiel, votre commande ne pourra pas être traitée. Les paiements se font, selon l'option choisie lors de la saisie de votre commande sur le site *espace-client.ancv.com*, soit par prélèvement SEPA interentreprises dès la deuxième commande, soit par virement, soit par carte bancaire, soit par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre de l'Agent Comptable de l'ANCV et adressé à :

ANCV

Espace Client

36 boulevard Henri Bergson 95201 SARCELLES cedex.

Pour tout paiement par prélèvement SEPA interentreprises susceptible d'être opéré à compter de la deuxième commande, le formulaire de mandat de prélèvement SEPA interentreprises, téléchargeable sur le site espace-client.ancv.com, doit être préalablement adressé, dûment complété et signé, à l'ANCV, accompagné de votre relevé d'identité bancaire en original, à :

ANCV

Agence comptable

36 boulevard Henri Bergson 95201 SARCELLES cedex.

Vous pourrez alors effectuer le paiement de votre commande par prélèvement SEPA interentreprises au terme d'un délai de cinq (5) jours ouvrés à réception par l'ANCV du formulaire de mandat de prélèvement SEPA interentreprises dûment complété et signé, accompagné de votre relevé d'identité bancaire en original, ce dont vous serez informé par courriel envoyé à l'adresse électronique renseignée sur votre espace client du site espace-client.ancv.com.

En cas de paiement par prélèvement SEPA interentreprises, l'ANCV notifiera au Client, par courriel envoyé à l'adresse de messagerie électronique renseignée sur son Espace client du site espace-client.ancv.com, un jour ouvré avant la date d'échéance, le montant et la date du prélèvement SEPA interentreprises avec son Identifiant Créancier SEPA (« ICS ») et la Référence Unique de Mandat (« RUM »).

Le débit des cartes bancaires s'effectue à la date de la conclusion de votre commande en ligne et l'encaissement du chèque est réalisé à sa réception.

Conformément aux dispositions de l'article L.441-10 du code de commerce, en cas de retard de paiement, le Client se verra appliquer et facturer, d'une part, une pénalité de retard d'un montant égal à trois (3) fois le taux de l'intérêt légal, calculée sur le montant de la totalité des sommes dues et, d'autre part, une indemnité forfaitaire de quarante (40) euros pour frais de recouvrement.

7.2 Facturation

Vous acceptez expressément de vous voir facturer le montant de la valeur libératoire des Chèques-Vacances Classic, Chèques-Vacances Connect, Coupons Sport commandés, les frais afférents à leur commande, à leur livraison, à leur envoi par voie postale, y compris les frais d'affranchissement et de liasse lire, et à toutes autres prestations accessoires s'y rapportant, sous forme dématérialisée.

Les factures électroniques sous format PDF tiennent lieu de factures d'origine au sens de la réglementation fiscale.

Vous serez informé par courriel de la mise à disposition de toute nouvelle facture :

- sur votre Espace client sur le site espace-client.ancv.com à partir duquel vous pourrez la consulter et la télécharger pendant douze (12) mois ou,
- sur le portail Chorus Pro si vous entrez dans le périmètre d'application de l'ordonnance du 26 juin 2014 relative au développement de la facturation électronique.

En cas d'erreur de saisie de votre adresse de messagerie électronique dans votre Compte client, l'ANCV ne pourra être tenue pour responsable de l'échec de distribution du courriel vous informant de la mise à disposition d'une facture.

La mise en place de la facturation électronique par l'ANCV ne vous exonère pas de vos obligations légales et réglementaires quant à la conservation et à l'archivage par vos soins de vos factures électroniques.

Vous pouvez demander à recevoir des factures papier. Dans cette hypothèse, vous devez en faire la demande par lettre recommandée avec demande d'avis de réception envoyée à l'adresse suivante :

ANCV
Service Clients
36, boulevard Henri Bergson 95201 SARCELLES cedex.

ARTICLE 8 - TRAITEMENT DES DEMANDES D'ECHANGE DE CHEQUES-VACANCES CLASSIC, CHEQUES-VACANCES CONNECT ET COUPONS SPORT

Les conditions et modalités pratiques d'échange des Chèques-Vacances Classic, Chèques-Vacances Connect et Coupons Sport sont directement consultables sur le site *leguide.ancv.com*.

En procédant à la commande de Chèques-Vacances Classic, Chèques-Vacances Connect, Coupons Sport sur le site *espace-client.ancv.com*, vous vous engagez à informer les bénéficiaires des conditions et modalités d'échange de leurs titres en les invitant à se connecter sur le site *leguide.ancv.com*.

ARTICLE 9 - MODALITES D'ARCHIVAGE ET CONDITIONS D'ACCES

L'ANCV assure la conservation de vos commandes de Chèques-Vacances Classic, Chèques-Vacances Connect et/ou de Coupons Sport et de toutes prestations accessoires s'y rapportant que vous aurez conclues pendant un délai de dix (10) ans. L'ANCV vous en garantit à tout moment l'accès, pendant cette durée, sur votre Espace client du site *espace-client.ancv.com* à la rubrique « *Suivre toutes mes commandes* ».

ARTICLE 10 - RECLAMATIONS

Toute réclamation portant sur une commande de Chèques-Vacances Classic, Chèques-Vacances Connect et/ou de Coupons Sport ou de toutes prestations accessoires s'y rapportant sur le site *espace-client.ancv.com*, doit être portée à la connaissance de l'ANCV dans un délai de trente (30) jours à compter de la réception de votre commande de Chèques-Vacances Classic ou de Coupons Sport/à compter de la validation du paiement de votre commande de Chèques-Vacances Connect suivant l'une des modalités suivantes :

- Par lettre recommandée avec demande d'avis de réception envoyée à l'adresse suivante : ANCV - Service Clients - 36, boulevard Henri Bergson 95201 Sarcelles cedex ;
- Par courriel envoyé à l'adresse de messagerie électronique suivante : form-clients@ancv.fr ;
- Via votre espace client du site *espace-client.ancv.com*, en saisissant votre réclamation à la rubrique « *Nous contacter* ».

Toute réclamation qui ne revêtirait pas l'une ou l'autre de ces modalités ou qui parviendrait à l'ANCV au-delà du délai de trente (30) jours susvisés ne sera pas recevable.

ARTICLE 11 - SERVICE CLIENTELE

Pour toute question, rendez-vous sur le site espace-client.ancv.com à la rubrique « *Nous contacter* ».

Le Centre de relation Client est également joignable :

- Par téléphone du lundi au vendredi de 9 h à 18 h au numéro

0 969 320 616 Service gratuit
+ prix appel ;

- Par courriel à l'adresse suivante : form-clients@ancv.fr.

ARTICLE 12 - PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

L'ANCV et le Client sont respectivement responsables des traitements de données qui leur incombent, et du respect des obligations au titre du règlement général relatif à la protection des données 2016/679 adopté le 27 avril 2016 (« RGPD »), et de la Loi 78-17 du 6 janvier 1978 « Informatique et Libertés » modifiée.

12.1 Traitement mis en œuvre par le Client à l'égard des bénéficiaires

Le Client, préalablement à la finalisation de sa commande, recense les bénéficiaires auxquels il souhaite attribuer des Chèques-Vacances Classic ou Connect et recueille les informations les concernant qui sont nécessaires à la commande sous sa responsabilité, listées à l'article 1. Ce traitement s'insère dans le cadre des activités sociales du Client à l'égard des bénéficiaires.

Il incombe au Client d'informer les bénéficiaires de la communication des données les concernant à l'ANCV dans le cadre de la commande, afin de leur attribuer une dotation de Chèques-Vacances. Il informe également les bénéficiaires des droits dont ils disposent sur leurs données au titre du RGPD (conformément aux articles 15 à 18 du RGPD) et des modalités d'exercice de ces droits auprès de l'ANCV, décrites à l'article 12.2 des CGV.

12.2 Traitements mis en œuvre par l'ANCV en tant que responsable de traitement

Dans le cadre des services proposés par l'ANCV, des données à caractère personnel concernant les préposés du Client et les bénéficiaires sont collectées. Les données relatives aux préposés du Client sont celles communiquées par celui-ci sur son Espace client. Les données relatives aux bénéficiaires sont celles qui sont transmises à l'ANCV par le Client lors de sa commande, listées à l'article 1.

A réception de la commande de Chèques-Vacances ou Coupons Sport et des informations relatives aux bénéficiaires, l'ANCV traite les données à caractère personnel concernant les bénéficiaires fournies par le Client, sous la responsabilité de l'ANCV au sens de l'article 4.7 du RGPD, afin d'émettre les Chèques-Vacances ou les Coupons Sport, de faire parvenir les Chèques-Vacances Classic au Client si c'est l'option que celui-ci a retenue et de gérer les Chèques-Vacances Connect, le cas échéant. La base légale de ce traitement est l'exécution d'un contrat au profit des bénéficiaires.

L'ANCV peut également utiliser les données à caractère personnel concernant les préposés du Client pour réaliser des enquêtes de satisfaction. Ce traitement est fondé sur l'intérêt légitime de l'ANCV.

Ces différentes données à caractère personnel sont destinées aux services habilités de l'ANCV ainsi qu'aux sous-traitants qui interviennent pour le compte de l'ANCV.

L'ANCV met en œuvre des mesures de sécurité appropriées afin de prévenir tout accès non autorisé aux données, détérioration ou altération, suppression et incident rendant les données indisponibles.

Les données à caractère personnel fournies par le Client et relatives à la commande seront conservées pendant 5 (CINQ) ans à compter de la livraison des titres commandés et les documents comptables seront archivés pendant 10 (DIX) ans.

Les données à caractère personnel des préposés du Client collectées dans le cadre des enquêtes de satisfaction sont conservées jusqu'à un (1) an après l'enquête de satisfaction.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel (RGPD), les bénéficiaires et les préposés du Client disposent des droits suivants sur leurs données à caractère personnel, transmises à l'ANCV par le Client : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité.

Pour exercer leurs droits ou solliciter de plus amples informations sur les traitements, les bénéficiaires ou les préposés du Client peuvent saisir le Délégué à la protection des données de l'ANCV par courrier postal libellé à l'adresse suivante : ANCV, Délégué à la protection des données, 36, boulevard Henri Bergson 95201 SARCELLES Cedex. Ils doivent communiquer dans leur demande une adresse de messagerie électronique ou une adresse postale ainsi que le numéro client.

Si, malgré tous les efforts fournis par l'ANCV pour protéger les données personnelles qui lui sont confiées, les bénéficiaires ou les préposés du Client n'étaient pas satisfaits des mesures mises en œuvre ou de la réponse apportée, ils disposent également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL).

12.3 Traitements mis en œuvre par l'ANCV en tant que sous-traitant

L'ANCV intervient en tant que sous-traitant au sens de l'article 4.8 du RGPD :

- Dans le cadre du service optionnel Objectif Vacances de facilitation de la passation de commande de Chèques-Vacances Classic et de Chèques-Vacances Connect, prévu au 4.1 des CGV ;
- En cas d'option pour l'envoi direct aux bénéficiaires par voie postale, prévu au 4.3.2 des présentes CGV.

Finalités du traitement et opérations effectuées

Lorsque le Client choisit le service optionnel Objectif Vacances, l'ANCV informe les bénéficiaires du montant de Chèques-Vacances alloué par le Client et leur offre la possibilité de choisir le support de forme, Chèques-Vacances Classic et/ou Chèques-Vacances Connect, qu'ils veulent retenir, ainsi que les quantités. L'ANCV intervient pour le compte du Client, afin de faciliter la passation de commande, et réalise donc ces opérations en tant que sous-traitant.

Le traitement comprend :

- La réception par l'ANCV des données relatives aux bénéficiaires, fournies par le Client dans le cadre du service Objectif Vacances ;
- L'envoi aux bénéficiaires d'un courrier électronique d'information sur l'attribution ;

- Le recueil des choix des bénéficiaires sur un site internet dédié.

Lorsque le Client choisit l'envoi direct aux bénéficiaires par voie postale, l'ANCV envoie les Chèques-Vacances Classic, Coupons Sport pour le compte du client et intervient donc pour ces opérations en tant que sous-traitant.

Le traitement comprend :

- La préparation d'un courrier personnalisé ;
- L'envoi postal des Chèques-Vacances Classic, Coupons Sport par les prestataires spécialisés auxquels l'ANCV confie cette opération, en utilisant les données relatives aux bénéficiaires fournies par le Client dans le cadre de sa commande ;

Personnes concernées et données personnelles collectées

Dans le cadre du service Objectif Vacances, l'ANCV collecte les données suivantes relatives aux bénéficiaires auprès du Client : nom et prénom, matricule, un numéro de téléphone portable et une adresse de messagerie électronique, ainsi que le montant de la dotation individuelle qui lui est attribuée. L'ANCV collecte auprès des bénéficiaires leurs choix quant aux supports de forme et aux quantités qu'ils souhaitent.

Dans le cadre de l'envoi direct aux bénéficiaires, l'ANCV collecte les données suivantes relatives aux bénéficiaires auprès du Client : nom et prénom, adresse postale.

Durée du traitement confié en tant que sous-traitant

Les données à caractère personnel collectées dans le cadre de ces traitements seront conservées pendant 5 (CINQ) ans à compter de la livraison des titres commandés avec choix du service Objectif Vacances ou envoi direct aux bénéficiaires et les documents comptables seront archivés pendant 10 (DIX) ans.

Destinataires des données

Les données personnelles collectées sont destinées aux services habilités de l'ANCV, ainsi qu'aux sous-traitants auxquels l'ANCV a confié d'une part la gestion du service Objectif Vacances, d'autre part l'envoi direct aux bénéficiaires par voie postale.

Sous-traitance ultérieure

L'ANCV confie à des prestataires spécialisés (sous-traitants ultérieurs) d'une part la gestion du service Objectif Vacances, d'autre part l'envoi direct aux bénéficiaires par voie postale.

Les sous-traitants ultérieurs sont tenus de respecter les obligations décrites dans les CGV. L'ANCV impose aux sous-traitants ultérieurs les mêmes obligations en matière de protection des données que celles prévues par les CGV.

La commande vaut acceptation du recours aux sous-traitants ultérieurs auxquels l'ANCV fait appel.

Les sous-traitants ultérieurs sont :

- Gestion du service Objectif Vacances : Wordline ;
- Personnalisateur, en charge de l'envoi direct aux bénéficiaires par voie postale : Numen.

Mesures de sécurité techniques et organisationnelles

L'ANCV met en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées liées à la sécurité avant de traiter les données à caractère personnel qui lui sont confiées et use de tous les moyens nécessaires, eu égard aux risques liés au traitement, à la nature des données à protéger et au coût de mise en œuvre, afin de protéger les données à caractère personnel contre toute perte fortuite, altération, divulgation à des tiers non autorisés ou accès non autorisé aux données précitées.

L'ANCV veille à ce que ses sous-traitants ultérieurs mettent en œuvre des mesures de sécurité techniques et organisationnelles suffisantes.

Conformité aux règles relatives à la protection des données

Les données collectées dans le cadre d'une part du service Objectif Vacances, d'autre part de l'envoi direct des titres aux bénéficiaires par voie postale sont conservées exclusivement à ces fins, conformément aux instructions du Client décrites dans le présent article. Si l'ANCV est dans l'incapacité de s'y conformer pour quelque raison que ce soit, elle informe dans les meilleurs délais le Client, responsable de traitement, de son incapacité.

L'ANCV prend en compte, s'agissant de ses outils, produits, applications ou services, les principes de protection des données dès la conception et de protection des données par défaut.

L'ANCV tient un registre de toutes les catégories d'activités de traitement effectuées pour le compte du Client, responsable de traitement et s'engage à coopérer avec l'autorité de contrôle compétente. Sur la demande du Client, il met à sa disposition le registre précité.

Dans le cas où l'ANCV serait susceptible de transférer des données en dehors de l'Union Européenne, celle-ci s'engage à obtenir l'accord écrit du Responsable de traitement préalable à tout transfert de données à caractère personnel et à respecter les obligations légales et réglementaires incombant à tout transfert effectué hors de l'Union Européenne. En l'état, l'ANCV ne procède à aucun transfert à destination d'un pays situé en dehors de l'Espace Economique Européen.

Information et gestion des demandes des personnes

a) Information des personnes concernées

Le Client, en qualité de responsable de traitement au moment de la collecte des données, fournit aux personnes concernées l'information relative aux traitements de données et aux finalités de cette collecte.

b) Droits des personnes concernées

Dans la mesure du possible, l'ANCV vient en aide au Client afin que ce dernier s'acquitte de son obligation de donner suite aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées.

ARTICLE 13 - CONVENTION DE PREUVE ET SECURITE DES DONNEES

De convention expresse entre les parties, les données enregistrées sur les systèmes d'information de l'ANCV ou de ses sous-traitants constituent la preuve de l'ensemble des opérations effectuées par le Client sur le site *ancv.com* mis à sa disposition par l'ANCV, et font foi entre l'ANCV et le Client.

Il incombe toutefois au Client de prendre toutes mesures appropriées de façon à protéger ses données et/ou logiciels de toute perte ou dommage notamment par contamination par un éventuel virus et tout particulièrement de procéder à des sauvegardes régulières.

Le Client s'engage à conserver la confidentialité de ses identifiant et mot de passe lui permettant d'accéder à son Espace client sur le site *espace-client.ancv.com*. Le Client demeure seul responsable de l'usage qui pourrait être fait de son Espace client par son personnel et/ou par toute autre personne auquel il aurait accordé ou laissé l'accès à ses identifiant et mot de passe. L'ANCV ne saurait être tenue responsable en cas d'accès par un tiers à l'Espace client d'un Client au moyen des identifiants et mot de passe de ce dernier.

ARTICLE 14 - ANNEXE TARIFAIRE ET CONDITIONS GENERALES DE VENTE APPLICABLES

L'Annexe tarifaire aux CGV modifiables à tout moment sans préavis, en fait partie intégrante et en est indissociable. Elle définit la commission et l'ensemble des tarifs applicables aux frais afférents à la commande de Chèques-Vacances Classic, Chèques-Vacances Connect et de Coupons Sport sur le site *espace-client.ancv.com* et à toutes autres prestations accessoires s'y rapportant.

Les CGV et les tarifs applicables aux frais afférents à la commande de Chèques-Vacances Classic, Chèques-Vacances Connect et de Coupons Sport, à leur livraison, à leur envoi par voie postale et à toutes autres prestations accessoires s'y rapportant, définis dans l'Annexe tarifaire (hors frais d'affranchissement et de liasse lire facturés en sus à l'euro/l'euro au moment de la commande), sont celles et ceux en vigueur à la date de la conclusion de votre commande sur le site *espace-client.ancv.com*, exception faite du coût de traitement, à la charge du bénéficiaire, de la demande d'échange de ses titres qui est celui en vigueur au jour où celui-ci forme sa demande sur le site *leguide.ancv.com*.

ARTICLE 15 - DROIT APPLICABLE ET JURIDICTIONS COMPETENTES

La vente des Chèques-Vacances Classic, Chèques-Vacances Connect et de Coupons Sport ainsi que de toutes prestations accessoires s'y rapportant sur le site *espace-client.ancv.com*, régies par les CGV, est soumise au droit français. Toute contestation relative à leur interprétation et à leur exécution est soumise aux tribunaux compétents de Pontoise.

ANNEXE TARIFAIRE AUX CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES CHEQUES-VACANCES CLASSIC, CHEQUES-VACANCES CONNECT, COUPONS SPORT ET DES PRESTATIONS ACCESSOIRES S'Y RAPPORTANT

(entreprises, sociétés et organismes soumis aux dispositions des articles L.3141-1 et L.3141-2 du code du travail, des 3° et 4° de l'article L.5424-1 et de l'article L.5423-3 du même code, à l'exception de ceux de moins de cinquante (50) salariés dépourvus de comité social économique et d'organismes paritaires de gestion, organismes à caractère social ou services sociaux de l'Etat, des collectivités publiques ou de leurs établissements publics)

1. À LA CHARGE DES CLIENTS

1.1 Frais d'ouverture de compte, à la première commande de titres (Chèques-Vacances Classic, Chèques-Vacances Connect, Coupons Sport) :

- 88 € (QUATRE-VINGT HUIT euros)* pour les entreprises ayant un effectif compris entre 1 et 19 salariés ainsi que pour les organismes à caractère social et les services sociaux de l'Etat, des collectivités publiques ou de leurs établissements publics œuvrant pour un effectif salariés ou d'agents inférieur à 19,
- 137 € (CENT TRENTE-SEPT euros)* pour les entreprises ayant un effectif compris entre 20 et 49 salariés inclus, ainsi que pour les organismes à caractère social et les services sociaux de l'Etat, des collectivités publiques ou de leurs établissements publics œuvrant pour un effectif de salariés ou d'agents inférieur à 50,
- 329 € (TROIS CENT VINGT-NEUF euros)* pour les entreprises ayant un effectif compris entre 50 et 249 salariés inclus ainsi que pour les organismes à caractère social et les services sociaux de l'Etat, des collectivités publiques ou de leurs établissements publics œuvrant pour un effectif de salariés ou d'agents compris dans cette fourchette,
- 440 € (QUATRE CENT QUARANTE euros)* pour les entreprises ayant un effectif compris entre 250 et 499 salariés inclus ainsi que pour les organismes à caractère social et les services sociaux de l'Etat, des collectivités publiques ou de leurs établissements publics œuvrant pour un effectif de salariés ou d'agents compris dans cette fourchette,
- 552 € (CINQ CENT CINQUANTE-DEUX euros)* pour les entreprises ayant un effectif égal ou supérieur à 500 salariés ainsi que pour les organismes à caractère social et les services sociaux de l'Etat, des collectivités publiques ou de leurs établissements publics œuvrant pour un effectif de salariés ou d'agents égal ou supérieur à 500,
- 197 € (CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT euros)* pour les organismes à caractère social (hors comités d'entreprise et organismes paritaires de gestion) ainsi que pour les services sociaux des collectivités publiques œuvrant pour le compte d'allocataires ou d'administrés.

* Exonération de TVA en vertu de l'article 261 C-1° du Code Général des Impôts

1.2 Taux de commission appliqué à la vente de titres (Chèques-Vacances Classic, Chèques-Vacances Connect, Coupons Sport) pour toutes commandes :

- 1% (UN POUR CENT)* du montant de la valeur libératoire des Chèques-Vacances Classic, Chèques-Vacances Connect et des Coupons Sport commandés.

* Exonération de TVA en vertu de l'article 261 C-1° du Code Général des Impôts

1.3 Reproduction du logo sur la couverture des chéquiers de Chèques-Vacances Classic et/ou Coupons Sport commandés :

- 0,35 € HT (TRENTÉ-CINQ centimes hors taxes) en noir et blanc, soit 0,42 € TTC (QUARANT-DEUX centimes TTC) par chéquier avec une facturation forfaitaire minimale de 109 € HT (CENT-NEUF euros hors taxes), soit 130,80 € TTC (CENT TRENTÉ euros et QUATRE-VINGT centimes TTC) par commande,
- 0,90 € HT (QUATRE-VINGT-DIX centimes hors taxes) en couleurs, soit 1,08 € TTC (UN euros et ZERO HUIT centimes TTC) par chéquier avec une facturation forfaitaire minimale de 109 € HT (CENT-NEUF euros hors taxes), soit 130,80 € TTC (CENT TRENTÉ euros et QUATRE-VINGT centimes TTC) par commande.

1.4 Livraison sur site

1.4.1 Frais d'expédition par transport express et par transport de fonds par adresse de livraison :

- 9,30 € HT (NEUF euros et TRENTE centimes hors taxes) soit 11,16 euros TTC (ONZE euros et SEIZE centimes TTC) pour toute commande de titres (Chèques-Vacances Classic, Coupons Sport) d'un montant total en valeur libératoire inférieur ou égal à 450 € (QUATRE CENT CINQUANTE euros),
- 28 € HT (VINGT-HUIT euros hors taxes), soit 33,60 € TTC (TRENTE-TROIS euros et SOIXANTE centimes TTC) par adresse de livraison, appliqués dès la première adresse de livraison, pour toute commande de titres (Chèques-Vacances Classic, Coupons Sport) d'un montant total en valeur libératoire compris entre 451 € (QUATRE CENT CINQUANTE-ET-UN euros) et 3 000 € (TROIS MILLE euros),
- 38 € HT (TRENTE-HUIT euros hors taxes), soit 45,60 € TTC (QUARANTE-CINQ euros et SOIXANTE centimes TTC) par adresse de livraison, appliqués dès la première adresse de livraison, pour toute commande de titres (Chèques-Vacances Classic, Coupons Sport) d'un montant total en valeur libératoire compris entre 3001 € (TROIS MILLE UN euros) et 15 000 € (QUINZE MILLE euros),
- 50 € HT (CINQUANTE euros hors taxes), soit 60 € TTC (SOIXANTE euros TTC) pour toute commande de titres (Chèques-Vacances Classic, Coupons Sport) d'un montant total en valeur libératoire compris entre 15 001 € et 30 500 € (TRENTE MILLE CINQ CENT euros),
- 55 € HT (CINQUANTE-CINQ euros hors taxes), soit 66 € TTC (SOIXANTE-SIX euros TTC) pour toute commande de titres (Chèques-Vacances Classic, Coupons Sport) d'un montant total en valeur libératoire comprise entre 30 501 € (TRENTE MILLE CINQ CENT UN euros) et 305 000 € (TROIS CENT CINQ MILLE euros),
- 88 € HT (QUATRE-VINGT-HUIT euros hors taxes), soit 105,60 € TTC (CENT CINQ euros et SOIXANTE centimes TTC) pour toute commande de titres (Chèques-Vacances Classic, Coupons Sport) d'un montant total en valeur libératoire supérieur à 305 000 € (TROIS CENT CINQ MILLE euros).

1.5 Envoi direct aux bénéficiaires par voie postale

1.5.1 Frais de mise sous pli :

- 2,60 € HT (DEUX euros et SOIXANTE centimes hors taxes), soit 3,12 € TTC (TROIS euros et DOUZE centimes TTC), comprenant la mise sous pli des titres (Chèques-Vacances Classic, Coupons Sport) commandés, hors frais d'affranchissement et de liasse lire facturés en sus à l'euro/l'euro au moment de la commande.

1.5.2 Frais de mise sous pli avec insertion d'un courrier d'accompagnement :

- 2,80 € HT (DEUX euros et QUATRE-VINGT centimes hors taxes), soit 3,36 € TTC (TROIS euros et TRENTE-SIX centimes TTC), comprenant la reproduction, l'impression et l'insertion d'un courrier d'accompagnement dans chaque pli envoyé directement au bénéficiaire par voie postale, la mise sous pli des titres (Chèques-Vacances Classic, Coupons Sport) commandés, hors frais d'affranchissement et de liasse lire facturés en sus à l'euro/l'euro au moment de la commande.

1.6 Service de facilitation de passation de commande de Chèques-Vacances Classic et de Chèques-Vacances Connect

Ce service est offert.

2. À LA CHARGE DES BÉNÉFICIAIRES DE CHÈQUES-VACANCES CLASSIC, CHÈQUE-VACANCES CONNECT, COUPONS SPORT

Les coûts de traitement des demandes d'échange de Chèques-Vacances Classic, Chèques-Vacances Connect, Coupons Sport, en cours de validité ou périmés le cas échéant, à la charge du bénéficiaire, sont consultables dans les conditions générales d'utilisation de l'espace bénéficiaire, document accessible en cliquant sur le lien hypertexte suivant <https://leguide.ancv.com/CGUespacepersonnel> .